

N° d'ordre : 20260608-18DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2026

L'An deux mille vingt-six, le lundi huit juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Mézériat, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUJUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X			Perrex	E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)					J.-J. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X		Pont-de-Veyle	E. MATHEY (suppléante)			
	K. LACROIX (suppléante)	X				A. ALEXANDRINE		X	
Chaveyriat	G. RAPY	X			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)					D. DOUVRES	X		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X			Saint Cyr-sur-Menthon	V. CONNAULT (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X			Saint Genis-sur-Menthon	B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. FAYEMI	X			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	X		
	D. BOYER	X				S. DURANCEAU (suppléant)			
Grèges	A. BIGOT (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT		X	
	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X			S. REVOL			X	
Laiz	L. CAZABON	X			Vonnas	H. BOURGE (suppléant)	X		
	S. SCHAUVING	X				A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON	X				N. DUCLOS	X		
				C. RABUEL		X			
				E. DESMARIS		X			
					C. DESMARIS	X			

Envoi de la convocation : 02/06/2026

Affichage de la convocation : 02/06/2026

Nombre de conseillers élus : 32

Nombre de conseillers présents : 30

- Aurélie ALEXANDRINE a donné pouvoir à Luc MICHEL

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : ELECTIONS ET DESIGNATIONS – Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du comité de pilotage Natura 2000 de la Dombes

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260608-20260608-18DCC-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Considérant que les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines et que ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne ;

Considérant que la Communauté de communes est concernée par le site Natura 2000 de la Dombes pour une frange sud de son territoire, sur les communes de Chaveyriat et Chanoz-Châtenay ;

Considérant à cet égard que le comité de pilotage (COFIL) de ce site est composé par arrêté préfectoral, lequel prévoit qu'un représentant est désigné au sein du conseil municipal pour chaque commune du site et au sein du conseil communautaire pour tous les EPCI ;

Considérant que pour ce COFIL, c'est la Communauté de communes de la Dombes qui en est la structure animatrice jusque fin 2027 ;

Considérant la proposition du Président de désigner M. Guillaume AGATY en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du comité de pilotage Natura 2000 de la Dombes ;

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Guillaume AGATY en tant que représentant de la Communauté de communes au sein du comité de pilotage Natura 2000 de la Dombes.

Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 25/06/2026

Transmis en Préfecture le :

25/06/2026

Voies et délais de recours : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

Accusé de réception en préfecture
001-200070555-20260608-20260608-18DCC-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026